



D.2022.10.19.1.2.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

1 - 3ème LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B

1.2 – FONCIER

1.2.26 - 3ème ligne de métro – Ligne Aéroport Express : Convention amiable en vue des acquisitions foncières, occupations temporaires, restitutions de fonctionnalités et servitudes de passage – AIRBUS SAS et AIRBUS OPERATIONS

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTc) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTc) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2021.06.02.1.1.1 du 2 juin 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études d'Avant-Projet de la 3^{ème} ligne de métro.

1) Acquisitions foncières

AIRBUS cèdera, au profit de TISSEO COLLECTIVITÉS, les emprises foncières définitivement impactées par le projet de la 3^{ème} ligne de métro telles que désignées ci-après :

a) Emprises foncières définitives hors tréfonds

Commune de Toulouse

Référence cadastrale					N° emprise	Emprises concernées en m²	Surfaces restantes non impactées en m²
Sect.	N°	Nat	Lieu-dit ou Rue	Surfaces en m²			
845AB	94	S	316 Rte De Bayonne	457 763	a1	635	457 128
845BC	96	S	Barlet	166 586	a1	681	160 245
					a2	5 436	
Total acquisition des emprises de plein sol en m²						6 932	

b) Emprises foncières en tréfonds

Commune de Toulouse

Référence cadastrale					N° emprise	Emprises concernées en m ²
Sect.	N°	Nat	Lieu-dit ou Rue	Surfaces en m ²		
845AB	94	S	316 Rte De Bayonne	457 763	t	5 957
					d1	300
845AB	116	S	316 Rte De Bayonne	145 342	t	2 620
845BC	96	S	Barlet	166 586	d1	461
					t	3 431
845AB	97	AB	Rte De Bayonne	31 234	t	332
845AB	110	S	310 Rte De Bayonne	2723	t	923
Total acquisition des emprises de tréfonds en m ²						14 024

Les volumes à acquérir en tréfonds correspondent aux « volumes UN (1) », définis selon les altimétries ci-après.

HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 845 AB n°94a - 45ha 49a 64ca

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m ²	Prix
UN (1)	Tréfonds	Voie souterraine	Sans limitation	140,11 mètres	5 957 m ²	7 446,25 €
DEUX (2)	Tréfonds	Plein sol	Sans limitation	140,11 mètres	449 007 m ²	
TROIS (3)	Sursol	Sol et constructions	140,11 mètres	Sans limitation	454 964 m ²	

HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 845 AB n°94b - 3a 00ca

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m ²	Prix
UN (1)	Tréfonds	Voie souterraine	Sans limitation	140,11 mètres	300 m ²	375 €
DEUX (2)	Sursol	Sol et constructions	140,11 mètres	Sans limitation	300 m ²	

HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 845 AB n°116 - 14 ha 53a 42ca

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m ²	Prix
UN (1)	Tréfonds	Voie souterraine	Sans limitation	142,88 mètres	2 620 m ²	4 257,50 €
DEUX (2)	Tréfonds	Plein sol	Sans limitation	142,88 mètres	142 722 m ²	
TROIS (3)	Sursol	Sol et constructions	142,88 mètres	Sans limitation	145 342 m ²	

HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 845 BC n°96b -4a 61ca

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m ²	Prix
UN (1)	Tréfonds	Voie souterraine	Sans limitation	141,80 mètres	461 m ²	1 844 €
DEUX (2)	Sursol	Sol et constructions	141,80 mètres	Sans limitation	461 m ²	

HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 845 BC n°96c - 34a 31ca

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m ²	Prix
UN (1)	Tréfonds	Voie souterraine	Sans limitation	141,80 mètres	3 431 m ²	13 724 €
DEUX (2)	Sursol	Sol et constructions	141,80 mètres	Sans limitation	3 431 m ²	

HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 845 AB n°97 - 3ha 12a 34ca

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m ²	Prix
UN (1)	Tréfonds	Voie souterraine	Sans limitation	140,83 mètres	332 m ²	996 €
DEUX (2)	Tréfonds	Plein sol	Sans limitation	140,83 mètres	2 709 m ²	
TROIS (3)	Tréfonds	Plein sol	Sans limitation	140,83 mètres	28 193 m ²	
QUATRE (4)	Sursol	Sol et constructions	140,83 mètres	Sans limitation	31 234 m ²	

HAUTE-GARONNE - TOULOUSE - 845 AB n°110 - 27a 23ca

Numéro de volume	Niveau	Désignation sommaire	Cote altimétrique inférieure (NGF)	Cote altimétrique supérieure (NGF)	Superficie en m ²	Prix
UN (1)	Tréfonds	Voie souterraine	Sans limitation	136,57 mètres	923 m ²	923 €
DEUX (2)	Tréfonds	Plein sol	Sans limitation	136,57 mètres	1 800 m ²	
TROIS (3)	Sursol	Sol et constructions	136,57 mètres	Sans limitation	2 723 m ²	

La vente, si elle a lieu, se fera moyennant le prix indiqué ci-dessous :

- Valeur vénale des emprises d'acquisitions « de plein sol » : 50 €/m², soit 346 600 €
- Valeur vénale des tréfonds à acquérir : 30 719,50 €

Soit un total de 377 319,50 € hors taxes hors charges.

Et ce dans le cadre de l'accord amiable, inférieur aux avis de valeur arbitrée par la Direction Immobilière de l'État.

2) Occupations temporaires

AIRBUS mettra à disposition temporairement au profit de TISSEO les emprises foncières nécessaires à l'exécution du chantier telles que désignées ci-après :

Commune de Toulouse

Référence cadastrale					N° plan	Emprises concernées		Surfaces restantes non impactées	
Sect.	N°	Nat.	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m ²	N°	Surf. m ²
845AB	94	S	316 Rte De Bayonne	457 763	7	b1	1 864		
					7	d1	300	r1	454 964
845BC	96	S	Barlet	166 586	29	b1	2 815		
					29	d1	461	r1	160 245
Total en m ²							5 440		

La mise à disposition de ces emprises à Tisséo Collectivités est consentie à titre gratuit par AIRBUS.

Il est précisé qu'il a été convenu entre les parties qu'AIRBUS réaliserait, d'une part, les travaux préalables de préparations des emprises avant les travaux de réalisation du projet de la 3^{ème} ligne de métro et, d'autre part, les travaux de remise en état conformément à l'état initial à l'issue du chantier, contre indemnisation du coût de ces travaux par TISSEO Collectivités. Le budget prévisionnel alloué à ces restitutions est plafonné à 2 146 658 € HT et il tient compte de l'ensemble des travaux pris en charge par AIRBUS.

Si la comparaison des états des lieux avant et après travaux mettaient en avant la nécessité de réaliser des remises en état supplémentaires et non prévues dans le budget alors les parties en agréeront la nature et le montant par voie d'avenant. Etant précisé que la prise en charge financière sera prise en charge par TISSEO sous réserve de présentation à Tisséo par Airbus dans le cadre de sa procédure d'achade devis comparatifs et postérieurement à la validation par le Comité Syndical de TISSEO Collectivités de l'écart éventuel de montant entre l'estimé et le devis.

En conséquence des différents travaux entrepris par AIRBUS, ce dernier se verra contraint de subir des pertes de fonctionnalités correspondant à la perte de places de stationnement. Le coût total de ces impacts représente un total de 365 500 € HT qui sera versé par TISSEO Collectivités à AIRBUS.

3) Restitutions de fonctionnalités

Les sites concernés par les emprises de la 3eme ligne ayant un caractère industriel, de nombreuses restitutions de fonctionnalités sont à prévoir. Il a été convenu entre les Parties qu'AIRBUS SAS et/ou AIRBUS OPERATIONS réaliserait ou ferait réaliser pour son compte, d'une part, les travaux préalables de préparations des emprises avant les travaux de réalisation du projet de la 3ème ligne de métro et, d'autre part, les travaux de remise en état à l'issue du chantier, contre indemnisation du coût de ces travaux par TISSEO Collectivités.

- Travaux des restitutions de fonctionnalités pour l'ouvrage annexe de la 3^e ligne « Puits Avenue de Luchon »

Sur ce site, Airbus OPERATIONS devra notamment :

- assurer la sécurisation du site (dépose/ repose de clôtures et éléments de sécurité du site)
- assurer la circulation des flux ;
- maintenir les fonctionnalités liées aux risques incendie (notamment une réserve d'eau incendie et équipements associés)

Montant des restitutions de fonctionnalités du Puits Avenue de Luchon : 1 277 500 € Hors Taxes

- Travaux des restitutions de fonctionnalités pour la station Airbus Saint-Martin

Sur ce sit , Airbus OPERATIONS devra notamment :

- assurer la sécurisation du site (dépose/ repose de clôtures et éléments de sécurité du site)
- assurer la circulation des flux et réaménagement du parking
- réaliser des travaux de VRD / réseaux

Montant des restitutions de fonctionnalités pour la station Airbus Saint-Martin : 734 379 € Hors Taxes

- Travaux des restitutions de fonctionnalités pour l'ouvrage annexe de la 3^e ligne « Puits Chemin Laporte »

Sur ce site, Airbus OPERATIONS devra notamment :

- assurer la sécurisation du site (dépose/ repose de clôtures et éléments de sécurité du site Airbus/ ATB)
- assurer la circulation des flux ;

Montant des restitutions de fonctionnalités du Puits Chemin Laporte : 134 400 € Hors Taxes

4) Servitude de passage au profit de Tisséo Collectivités avenue de Luchon

La zone Avenue de Luchon sera mise à disposition temporairement par Airbus pendant la réalisation des travaux. A l'issue des travaux cette voirie fera l'objet d'une convention de servitude de passage et d'accès au profit de TISSEO COLLECTIVITES, accordée gracieusement par AIRBUS.

5) Synthèse des montants totaux à verser par TISSEO Collectivités :

a) Au titre des indemnités foncières

- Trois cent soixante-dix-sept mille trois cent dix-neuf euros et cinquante centimes (377 319,50 €) hors taxes correspondant au prix de vente des emprises d'acquisition de plein sol (346 600 €) et des volumes de tréfonds (30 719,50 €), versés au jour de la signature de l'acte authentique réitérant les conditions prévues dans le protocole d'accord ci-annexé ;
- Trois cent soixante-cinq mille cinq cents euros (365 500 €) hors taxes correspondant à l'indemnité liée à la perte de places de stationnement.

b) Au titre des indemnités de restitutions de fonctionnalités

- Deux millions cent quarante-six mille six cent cinquante-huit euros (2 146 658 €) hors taxes correspondant au montant estimé des restitutions de fonctionnalités et de la remise en état avant et après travaux de TISSEO Collectivités et pris en charge par AIRBUS.

Il est précisé que les montants des travaux relatifs aux restitutions de fonctionnalités et les travaux de remise en état sont basés sur des estimations de Maîtrise d'œuvre. Il en résulte que les coûts réels pourront différer de ces montants, pour des natures de travaux identiques, ce que les parties admettent dès à présent. En effet les travaux de restitution de fonctionnalités sous maîtrise d'ouvrage Airbus feront l'objet d'une mise en concurrence dans le cadre des procédures d'achats d'Airbus pour les marchés de travaux. Il en résulte les modalités de paiement suivantes, pour chaque tranche de travaux :

	PLU	ASM	PLP
Montant prévisionnel total	1 277 500 €	734 379 €	134 400 €
Montant réglé par le BENEFCIAIRE en mars 2023	30 % du montant prévisionnel total sur PLU soit 383 250 €	30 % du montant prévisionnel total sur ASM soit 220 313,70 €	30 % du montant prévisionnel total sur PLP soit 40 320 €
Montant restant à régler par le BENEFCIAIRE dans les 6 mois suivant l'achèvement de chaque ouvrage sur présentation des constats d'achèvement	Montant final défini sur la base de la somme des factures acquittées pour le programme de travaux défini dans la convention	Montant final défini sur la base de la somme des factures acquittées pour le programme de travaux défini dans la convention	Montant final défini sur la base de la somme des factures acquittées pour le programme de travaux défini dans la convention

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les termes du protocole d'accord, des conditions d'acquisitions foncière et d'occupation temporaire, et de la convention amiable de servitude de passage ci-annexés.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Misiak, Bacou, Martin, Suaud (pouvoir), Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes et AUTORISE la signature du protocole d'accord, de l'autorisation d'occupation temporaire, des travaux de restitution de fonctionnalité et de la convention amiable de servitude de passage moyennant les versements suivants :

- Trois cent soixante-dix-sept mille trois cent dix-neuf euros et cinquante centimes (377 319,50 €) hors taxes correspondant au prix de vente des emprises d'acquisition de plein sol (346 600 €) et des volumes de tréfonds (30 719,50 €), versés au jour de la signature de l'acte authentique réitérant les conditions prévues dans le protocole d'accord ci-annexé ;
- Trois cent soixante-cinq mille cinq cents euros (365 500 €) hors taxes correspondant à l'indemnité liée à la perte de places de stationnement ;
- Six cent quarante-trois mille huit cent trois euros et soixante-dix centimes (643 883,70 €) hors taxes correspondant au 30 % des deux millions cent quarante-six mille six cent cinquante-huit euros (2 146 658 €) hors taxes au titre de l'indemnisation des restitutions de fonctionnalités et de la remise en état avant et après travaux de TISSEO et réalisés par AIRBUS, versés en mars 2023 ;
- Le solde, soit 70% des deux millions cent quarante-six mille six cent cinquante-huit euros (2 146 658 €) estimé. Le solde affiné, en plus ou en moins, sera à déterminer sur la base de la somme des factures acquittées pour le programme de travaux défini dans le protocole d'accord ci-annexé, sera à régler par Tisséo selon les conditions de paiements définies dans le protocole à réception des ouvrages. En cas de dépassement de l'estimation présentée pour ces travaux de restitution, à programme identique à celui défini dans le protocole, le montant fera l'objet d'une validation lors d'une nouvelle délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes authentiques, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES